

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la révision N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Par arrêté n ° 2018-097 du 7 septembre 2018, le Maire de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Boissy-sous-Saint-Yon.

Dès publication de l'arrêté susvisé, toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon - Place du Général de Gaulle - 91790 Boissy-sous-Saint-Yon.

Cette enquête se déroulera du lundi 8 octobre 2018 au jeudi 8 novembre 2018 inclus.

Pendant cette période, le dossier d'arrêt du projet de révision n°1 du P.L.U., ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à disposition aux jours et heures suivants d'ouverture de la mairie : les lundis et vendredis de 8 h. 45 à 12 h. 45 et de 13 h. 30 à 16 h. 45, et les mardis et jeudis de 8 h. 45 à 12 h. 45 et de 13 h. 30 à 19 h. 45.

Monsieur Michel GARCIA, Ingénieur retraité, désigné par le Tribunal Administratif de Versailles, en qualité de Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, où seront mis à disposition du public le dossier à consulter et un registre d'enquête, afin de recueillir les observations :

Lundi 29 octobre 2018 - Le matin de 9 h. 00 à 12 h. 00

Mardi 30 octobre 2018 - L'après-midi de 14 h. 00 à 17 h. 00

Mardi 6 novembre 2018 - L'après-midi de 17 h. 00 à 19 h. 45

Jeudi 8 novembre 2018 - L'après-midi de 17 h. 00 à 19 h. 45

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie et **devront être parvenues avant la clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 8 novembre à 19 h. 45.** De plus un registre dématérialisé, auquel sera annexé le dossier consultable, sera ouvert via internet, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/936>, et une adresse mail associée sera ouverte à savoir : enquete-publique-936@registre-dematerialise.fr. Ce site sera accessible le jour de l'ouverture de l'enquête publique, et jusqu'au jour de sa clôture. Un lien sera mis sur le site officiel de la commune permettant d'accéder directement au registre dématérialisé et à l'adresse mail mentionnés.

A la clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 8 novembre à 19 h. 45, le Commissaire Enquêteur examinera les observations consignées dans les registres d'enquête et les communiquera au responsable du projet qui disposera de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours sauf prorogation, à compter de la date de clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées au Maire de la Commune, qui seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet dédié, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/936>

La révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au Conseil Municipal pour approbation. Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Toute information utile peut-être demandée auprès de Monsieur le Maire ainsi qu'au service urbanisme de la commune aux heures d'ouverture de la Mairie et/ou par voie électronique (urbanisme@boissy-ssy.fr).